

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le lundi 3 juin 2019 à 19h30 à l'Hôtel de Ville.

Sont présents :

Robert Chartier, conseiller n° 1  
Jean-Pierre Pouliot, conseiller n° 2  
Loren Allen, conseiller n° 3  
Denis Vaillancourt, conseiller n° 4  
Gilles Asselin, conseiller n° 5  
Cedric Briggs, conseiller n° 6  
formant quorum sous la présidence de Jacques Drolet, maire.

Sont également présents :

Jean-François Grandmont, directeur général et secrétaire-trésorier  
Bruno Chrétien de Raymond, Chabot, Grant, Thornton (Départ après le point #082-0619)

---

**ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018**
- 4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 6. CORRESPONDANCE**
- 7. URBANISME**
  - 7.1. Mont Foster – Consultation populaire – Suivi
  - 7.2. Inspecteur municipal adjoint – Nomination
  - 7.3. Commission de protection du territoire agricole du Québec – Amendement à une demande d'aliénation et de lotissement présenté par George Asher Pibus – 127, chemin Bolton Pass – Parties des lots 5 456 538 et 5 192 660 du cadastre du Québec
- 8. ADMINISTRATION**
  - 8.1. Approbation des comptes et transferts
  - 8.2. Rapport des dépenses autorisées
  - 8.3. Assurances collectives
  - 8.4. Rapport du maire
- 9. VOIRIE**
  - 9.1. Projet de Règlement numéro 361-2019 modifiant le Règlement numéro 348-2018 décrétant une dépense au montant de 764 354 \$ et un emprunt de 530 180 \$ pour des travaux de réfection du chemin Foster – Avis de motion et dépôt du projet
- 10. ENVIRONNEMENT**
  - 10.1. Bac brun – RIGMRBM – Voyage non conforme
  - 10.2. Corridor appalachien – Demande de contribution
  - 10.3. Bacs bleus - Contrat
- 11. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 12. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
  - 12.1. Municipalité Amie des Aînés (MADA) – Élu responsable – Désignation
  - 12.2. Municipalité Amie des Aînés (MADA) – Demande – Autorisation
  - 12.3. Municipalité Amie des Aînés (MADA) – Représentant - Désignation
- 13. LOISIRS ET CULTURE**
  - 13.1. Fête des voisins – MTQ – Demande
  - 13.2. Fête des voisins – Permis de réunion – Demande
  - 13.3. Tour des Arts
- 14. VARIA**
  - 14.1. Fondation BMP – Golf
  - 14.2. Les 100aB7

**15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

**080-0619**  
**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est ouverte par le maire à 19h30.

---

**081-0619**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vaillancourt, APPUYÉ par le conseiller Loren Allen et résolu d'adopter l'ordre du jour présenté en gardant le varia ouvert et en enlevant les points suivants :

- 10.2 - Corridor appalachien - Demande de contribution
- 14.1 - Fondation BMP - Golf

et en ajoutant le point :

- 14.3 - Maison patrimoniale et démolition

Adoptée à l'unanimité

---

**082-0619**  
**RAPPORT FINANCIER ET RAPPORTS DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018**

Monsieur Bruno Chrétien, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, présente les rapports aux personnes présentes. Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport financier 2018 incluant les rapports du vérificateur externe pour l'exercice financier 2018. Des copies du sommaire de l'information financière ont été mises à la disposition du public au cours de ce point.

---

Départ de monsieur Bruno Chrétien à 19h43.

---

**083-0619**  
**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une première période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

---

**084-0619**  
**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Asselin, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs et résolu d'approuver la version française des procès-verbaux des 1<sup>er</sup> avril, 4 mai et 29 mai 2019.

Adoptée à l'unanimité

**085-0619**  
**CORRESPONDANCE**

Aucun nouveau document à ajouter.

---

**086-0619**  
**URBANISME**  
**MONT FOSTER - CONSULTATION POPULAIRE - SUIVI**

Monsieur le maire fait un suivi du dossier du Mont Foster.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot, APPUYÉ par le conseiller Robert Chartier et résolu de modifier la résolu numéro 066-0519 comme suit:

- d'accepter les enveloppes de votation jusqu'au 7 juin 2019 à midi;
- de procéder publiquement au dépouillement des réponses dans la salle du conseil le 7 juin 2019 à 14 h.

Adoptée à l'unanimité

---

**087-0619**  
**URBANISME**  
**INSPECTEUR MUNICIPAL ADJOINT - NOMINATION**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Asselin, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu de nommer monsieur John Rhicard à titre d'inspecteur municipal adjoint à temps partiel afin d'assister l'inspecteur municipal dans l'exercice de ses fonctions, notamment en matière d'urbanisme et d'environnement.

Adoptée à l'unanimité

---

**088-0619**  
**URBANISME**  
**COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE - AMENDEMENT**  
**À UNE DEMANDE D'ALIÉNATION ET DE LOTISSEMENT PRÉSENTÉ PAR**  
**GEORGES ASHER PIBUS - 127, CHEMIN BOLTON PASS - PARTIES DES LOTS**  
**5 456 538 ET 5 192 660 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

Le directeur général explique le projet.

Attendu que le projet d'aliénation et de lotissement amendé présenté ne contrevient pas à la réglementation municipale et qu'il n'aura pas d'effet négatif sur l'agriculture en vertu des critères édictés à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., c. P-41.1);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Chartier, APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot et résolu de recommander à la Commission de protection du territoire agricole l'acceptation de la demande d'aliénation et de lotissement d'une partie des lots 5 456 538 et 5 192 660 du cadastre du Québec tel qu'amendée.

Adoptée à l'unanimité

**089-0619**  
**ADMINISTRATION**  
**APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Chartier, APPUYÉ par le conseiller Loren Allen et résolu d'approuver la liste des comptes et transferts en date du 31 mai 2019 au montant de 283 612.87 \$, et d'autoriser le directeur général à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Adoptée à l'unanimité

---

**090-0619**  
**ADMINISTRATION**  
**RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES**

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées.

---

**091-0619**  
**ADMINISTRATION**  
**ASSURANCES COLLECTIVES**

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur les cités et villes / au Code municipal et à la Solution UMQ, la Municipalité de Bolton-Ouest et ce conseil souhaite autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période 2019-2024;

ATTENDU QUE Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, suite à un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

ATTENDU QUE la rémunération prévue au contrat - Solution UMQ - à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Ouest souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Mallette Actuaires inc. en conséquence ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Chartier, APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot et résolu :

- que le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long ;
- que ce Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité;
- que l'adhésion au regroupement - Solution UMQ - sera d'une durée maximale de cinq ans, soit pour la période 2019-2024;
- que la Municipalité de Bolton-Ouest mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer, ou déjà octroyé, suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;
- que la Municipalité de Bolton-Ouest s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la Municipalité de Bolton-Ouest durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires Inc., dont la (Ville / municipalité /

MRC / Régie, autre) joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, suite à un appel d'offres public;

- que la Municipalité de Bolton-Ouest s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.
- que la Municipalité de Bolton-Ouest accepte enfin qu'une municipalité puisse, en cours d'exécution du contrat, se joindre à l'achat regroupé prévu aux présentes ainsi qu'au mandat accessoire des services professionnels du consultant de l'UMQ mandaté pour œuvrer à l'appel d'offres et au contrat à venir, en autant que ladite municipalité s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, au contrat d'assurances collectives adjudgé en conséquence ainsi qu'à celles prévues au mandat du consultant.

Adoptée à l'unanimité

---

**092-0619**  
**ADMINISTRATION**  
**RAPPORT DU MAIRE**

Le maire fait rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2018.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Chartier, APPUYÉ par le conseiller Gilles Asselin et résolu que le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2018 soit publié sur le site internet de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

---

**093-0619**  
**VOIRIE**  
**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 361-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT**  
**NUMÉRO 348-2018 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE AU MONTANT DE 764 354 \$ ET**  
**UN EMPRUNT DE 530 180 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN**  
**FOSTER - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET**

Avis de motion est donné par Jacques Drolet, maire, à l'effet qu'à l'occasion d'une prochaine assemblée du conseil sera présenté pour adoption le Règlement numéro 361-2019 modifiant le Règlement numéro 348-2018 décrétant une dépense au montant de 764 354 \$ et un emprunt de 530 180 \$ pour des travaux de réfection du chemin Foster.

Le maire dépose le projet de Règlement numéro 361-2019 modifiant le Règlement numéro 348-2018 décrétant une dépense au montant de 764 354 \$ et un emprunt de 530 180 \$ pour des travaux de réfection du chemin Foster.

Des copies du projet ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

Une copie du projet de règlement numéro 361-2019 est jointe en annexe du procès-verbal.

---

**094-0619**  
**ENVIRONNEMENT**  
**BAC BRUN - RIGMRBM - VOYAGE NON CONFORME**

Le directeur général informe les personnes présentes que le dernier voyage de matières organiques du 21 mai 2019 était non conforme. Un bac sur 44 n'a pas été ramassé ce matin car il contenait un sac.

---

**095-0619**  
**ENVIRONNEMENT**  
**BACS BLEUS - CONTRAT**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vaillancourt, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs et résolu d'octroyer un contrat de gré à gré avec à l'entreprise IPL inc. pour la fourniture de 600 bacs bleus, incluant la livraison, au montant de 42 968 \$ plus taxes selon la proposition du 31 mai 2019.

Adoptée à l'unanimité

---

**096-0619**  
**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun dossier.

---

**097-0619**  
**SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**  
**MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) - ÉLU RESPONSABLE -**  
**DÉSIGNATION**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu de désigner monsieur Jean-Pierre Pouliot comme élu responsable de la démarche MADA.

Adoptée à l'unanimité

---

**098-0619**  
**SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**  
**MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) - DEMANDE - AUTORISATION**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Asselin, APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot et résolu d'autoriser le directeur général à présenter une demande d'aide financière MADA et à signer tout document à cet effet tel que la convention d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité

---

**099-0619**  
**SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**  
**MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) - REPRÉSENTANT - DÉSIGNATION**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Asselin, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu de désigner le directeur général à agir à titre de représentant et de responsable administratif de la démarche MADA et à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

---

**100-0619**  
**LOISIRS ET CULTURE**  
**FÊTE DES VOISINS - MTQ - DEMANDE**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Loren Allen, APPUYÉ par le conseiller Robert Chartier et résolu d'autoriser le directeur général à présenter une demande au ministère des Transports à l'occasion de la Fête des Voisins prévue le 17 août prochain et à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

---

**101-0619**  
**LOISIRS ET CULTURE**  
**FÊTE DES VOISINS - PERMIS DE RÉUNION - DEMANDE**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot, APPUYÉ par le conseiller Loren Allen et résolu d'autoriser le directeur général à présenter une demande de permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux à l'occasion de la Fête des Voisins prévue le 17 août prochain et à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

---

**102-0619**  
**LOISIRS ET CULTURE**  
**TOUR DES ARTS - DEMANDE**

Le point 13.3 est reporté à une date ultérieure.

---

**103-0619**  
**VARIA**  
**LES 100aB7**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu :

- d'autoriser le passage des cyclistes lors de l'activité « Les 100a B7 » qui aura lieu le 19 septembre 2019 ;
- d'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

---

**104-0619**  
**VARIA**  
**MAISON PATRIMONIALE - DÉMOLITION**

Le maire mentionne qu'une personne peut procéder à la démolition d'un bâtiment avec un simple permis selon notre réglementation. Il propose de mandater le directeur général pour vérifier dans les autres municipalités leurs façons de faire en vue d'adopter un nouveau règlement concernant la démolition des bâtiments ainsi qu'un règlement sur la protection du patrimoine. Tous les membres sont d'accord.

**105-0619**  
**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une deuxième période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

**106-0619**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Loren Allen APPUYÉ par le conseiller Robert Chartier et résolu de lever l'assemblée à 21h24.

Adoptée à l'unanimité

---

Jean-François Grandmont, OMA  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

Jacque Drolet  
Maire

LA PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE 2 JUILLET 2019 À 19H30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

**Règlement numéro 361-2019 modifiant le Règlement numéro 348-2018  
décrétant une dépense au montant de 764 354 \$ et un emprunt de 530 180 \$  
pour des travaux de réfection du chemin Foster.**

ATTENDU QUE la Municipalité veut effectuer des travaux de réfection du chemin Foster ;

ATTENDU QUE le coût des travaux est estimé à 764 354 \$ incluant les frais pour la préparation des plans et devis et les frais incidents ;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a pas les fonds requis pour acquitter le coût des dépenses occasionnées par ces travaux ;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le *Règlement numéro 348-2018 décrétant une dépense au montant de 764 354 \$ et un emprunt de 530 180 \$ pour des travaux de réfection du chemin Foster* et qu'il y a lieu de modifier ce règlement ;

**ATTENDU QUE** le 14 février 2018, le Ministère des Transports confirmait à la Municipalité son accord de principe pour le versement d'une aide financière pouvant atteindre un maximum de 50 % des dépenses admissibles pour la réfection du chemin Foster ;

**ATTENDU QUE** le 25 août 2014, le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire confirmait à la Municipalité le versement d'une somme totale de 588 505 \$ payable sur une période de cinq (5) ans, ce montant provenant du transfert d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec ;

**ATTENDU QUE** le conseil de la Municipalité ne désire plus affecter une partie de cette contribution gouvernementale aux travaux de réfection du chemin Foster, soit un montant de 210 000 \$, tel que le permet le programme ;

**ATTENDU QUE** le conseil de la Municipalité a décidé de ne plus affecter une somme de 234 174 \$ provenant du revenu reporté du Fonds « Réfection et entretien de certaines voies publiques (carrières et sablières) » au paiement des travaux de réfection du chemin Foster ;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 3 juin 2019 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

Le conseil décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1.** *Objet du règlement*

Le présent règlement modifie le Règlement numéro 348-2018 décrétant une dépense au montant de 764 354 \$ et un emprunt de 530 180 \$ pour des travaux de réfection du chemin Foster.

**ARTICLE 2.** *Remplacement*

L'article 3 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **ARTICLE 3.** *Emprunt*

*Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, soit une somme n'excédant pas 764 354 \$, incluant les honoraires professionnels, les frais incidents, les imprévus et les taxes, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 764 354 \$, sur une période de 10 ans. ».*

**ARTICLE 3.** *Modification*

Le deuxième alinéa de l'article 6 de ce règlement est supprimé.

**ARTICLE 4.** *Entrée en vigueur*

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté le \_\_\_\_ juin 2019.

---

**JACQUES DROLET**  
Maire

---

**JEAN-FRANÇOIS GRANDMONT**  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier

Avis de motion :	3 juin 2019
Présentation du projet :	3 juin 2019
Adoption :	10 juin 2019
Transmission au MAMOT :	12 juin 2019
Avis public d'entrée en vigueur :	2019